

Soutenir le prélèvement et la greffe d'organes : une priorité pour répondre aux besoins des patients

Communiqué de Presse de l'Agence de la Biomédecine du 16 mai 2019

<https://www.agence-biomedecine.fr/CP-DGOS-ABM>

Dans le cadre du troisième plan greffe 2017-2021 le ministère des solidarités et de la santé rappelle que le prélèvement et la greffe constituent une priorité nationale pour lesquelles il apporte un soutien particulier (*cf lien avec le communiqué*), ceci dans le cadre d'une centaine d'autres actions thématiques.

Un accompagnement financier supplémentaire est notifié aux établissements de santé pour renforcer à très court terme les moyens humains et techniques dédiés à ces activités, en particulier pour encourager la filière du don du vivant, pour soutenir le prélèvement Maastricht 3, pour favoriser l'utilisation des machines à perfusion pour la greffe pulmonaire... . Ces dotations sont aussi marquées par la première étape de mise en œuvre de la réforme de la tarification des soins : *cf la circulaire adressée aux établissements de santé sous couvert des responsables des Agences Régionales de Santé régionales* :

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/05/cir_44657.pdf

Le supplément exceptionnel pour le prélèvement d'organes dans le cadre du protocole Maastricht 3 est financé en 2019 :

Afin d'encourager la procédure de prélèvement Maastricht 3 et de favoriser la réalisation de prélèvements de plusieurs types d'organe au cours de la procédure, il est proposé d'étendre aux donneurs M3 le supplément de 40.000 € existant du forfait rémunérant les coordinations hospitalières de prélèvement d'organes et de tissus.

Les établissements éligibles à ce supplément devront être autorisés au prélèvement d'organe dans le cadre du protocole Maastricht 3, organiser le prélèvement chirurgical de plusieurs types d'organes, être autorisés à la greffe de plusieurs types d'organe et/ou avoir signé des conventions avec d'autres établissements de santé autorisés à la greffe. Un seuil minimum de 6 donneurs recensés, dont au moins un organe en sus du rein a été proposé à la répartition, est exigé. Un montant total de **280 k€** attribué en Autorisations de programme non reconductibles via la présente circulaire, soit 40.000 € par établissement.

La dotation supplémentaire pour l'activité de greffe à partir de donneur vivant :

Pour favoriser le développement de l'activité de greffe rénale à partir de donneur vivant, il est proposé pour l'année 2019 un financement supplémentaire exceptionnel afin de soutenir la prise en charge coordonnée des donneurs vivants (bilan, prélèvement, suivi). Ce financement supplémentaire est accordé aux équipes autorisées à la greffe sur donneur vivant ayant réalisé au moins 8 greffes en moyenne sur 3 ans.

Une dotation de **949 k€** a été répartie au prorata de la file active des donneurs vivants suivis par équipe (proportionnelle au nombre de greffes réalisées), afin de prendre également en compte la charge que représente le suivi de ces personnes.

Le montant total pour les deux mesures du plan greffes est de 1,2 M€.

Dotations régionales pour le don du vivant et le protocole Maastricht 3

Régions	Dotation (k€)
Auvergne-Rhône-Alpes	136,3
Bourgogne-Franche Comté	25,9
Bretagne	-
Centre-Pays de Loire	65,3
Corse	-
Grand Est	92,0
Hauts-de-France	37,7
Ile-de-France	415,6
Normandie	84,0
Nouvelle-Aquitaine	84,4
Occitanie	131,3
Pays de la Loire	105,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,7
France métropolitaine	1.229,1
Guadeloupe	-
Guyane	-
Martinique	-
Océan indien	-
DOM	0
Total dotations régionales (k€)	1.229,1

Dans ce contexte, on peut signaler une innovation très récente : pour la 1ère fois en France en avril 2019, les équipes du CHU de Lille ont utilisé un « cœur isolé perfusé » (Organ Care System) pour transporter un cœur sur une longue distance, avant de le greffer sur un patient lillois. Un second patient a bénéficié de cette même technique en mai 2019. Une innovation assurant une meilleure conservation du cœur greffé, et permettant de prélever un nouveau type de donneur dit “à cœur arrêté”, ouvrant la voie à une possible augmentation du nombre de greffes cardiaques réussies.

(<https://www.chu-lille.fr/actualite/une-1ere-nationale-en-transplantation-cardiaque>)